L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 75 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 27 OCTOBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE à l'amiable le café cein Conti et Bourbon, connu sous le nom de 'Conti Exchange', pour cause de maladie. La Société Culinaire des Garçons Restaurateurs et le Vigilant Band s'y réunissent. Pour informations s'adresser sur les lieux à M. R. Carreau, 73 Bourbon et 85 Conti.
18 oct—18,20,22,23,25,27,29,30

A VENDRE—Graine de coton (cotton seed hulls) délivrée sur voie de garage du chemin de fer.)
E. COURRIBET,
Encolgnure Magnolia et Josephine.
29sept—1m

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison, etc.

Mme M. H. Randall vs M. C. Randall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,280—Ex parte un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur lieu ci après désignés, le LUNDI, 7 novembre 1887, à 10 heures et demie A. M de la propriété ci après désignée à savoir :

Au lot au No 211 rue Soniat, coin Chestnut, un lot assorti de meubles de maison et autres effets, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 oct—5,6 nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. T. Richards vs. John Roehm, Jr., et Emma E. Roehm, veuve, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,174—In vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 29 novembre 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Trois lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'allée bornée par les rues Leve, Jersey, Léontine et l'avenue Peters, désignés par les Nos. un, deux et trois et mesurant chacun trente pieds en front et quatre vingt dix pieds de profondeur, et ensemble quatre lignes égales et parallèles; le lot No. un formant le coin de l'avenue Peters et de la rue Leve.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 oct—3 10 17 24 29 nov

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Francisco P. Martinez

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,271—Division I.

Attendu que William John Martinez a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francisco P. Martinez décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.
26oct—26,30—1nov

Succession de Charles Spencer et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,845—Division D.

Avis est par le présent donné à ceux concernés de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villere, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.
21 oct—21 26 30

Succession de Otto Frederick Reichsman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,275—Div. son A.

Attendu que Juliana Feltz, veuve de Otto F. Reichsman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Otto Frederick Reichsman; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le dit feu ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.
21—oct 21 26 30

Dans l'affaire de la propriété de George Rochrig, un mineur.

Sur application de Frank D. Turner gardien de la propriété du mineur George Rochrig.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Attendu que Frank D. Turner de Cook County, Illinois, ancien de la propriété du mineur George Rochrig, a fait application dans cette Cour pour l'envoi en possession de la succession de feu Madeleine Rochrig, l'Etat de Louisiane, Cook County, Illinois, la propriété appartenant au dit mineur.

Avis est par le présent donné à ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis pour quoi l'application de la dite gardienne ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.

EUG. D'HÉRÉTÉ,
Député Greffier.
Nouvelle Orléans 13 octobre, 1887.
14 oct—14,15,20,27—nov 3.12

VENTES PAR LE CONSTABLE

John B. Fell vs L. Johnson.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle Orléans. No. 13,306.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je vendrai à l'enchère publique au local, rue Gravier, près de la rue Camp, le SAMEDI 12 octobre 1887, à midi, la propriété décrite ci après, à savoir : Une vitrine, et à mon entrepôt, 157 rue Lafayette, entre Canal et Bienville, et 36 Carondelet, un grande glace à cadre mobile et un lot de coupons drap.

Saisi dans l'affaire ci dessus mentionnée.

Conditions—Comptant sur le lieu.

FENDEL HORN,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
28 oct—18 23 29

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,224—E. A. Bernard vs. ses créanciers. Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Ernest A. Bernard, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et soit tenu pardevant James J. Wolfe, Esq. notaire en cette ville, le MARDI 1er jour de novembre 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de dit pétitionnaire d'agir en syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et, en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne, aussi bien que contre les biens dudit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 17 octobre 1887.

[Signé] A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme:

J. S. D. RAFAIN Député Greffier.
18 octobre—18 au 1er nov

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Wm Hillman vs. ses créanciers—No 22,252—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par William Hillman soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une séance des dits créanciers soit tenue pardevant A. J. Lewis, notaire en cette ville, SAMEDI le 12ème jour de novembre 1887, à midi, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic, et qu'à cette époque les créanciers seront informés de la date du dit pétitionnaire, et que W. E. Murphy, Esq., étant nommé pour représenter les créanciers opposants dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, Lne. 17 octobre 1887.

[Signé] A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme:

W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 oct—27—nov 1,5.

Succession de George Fuecher.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,328—Division C.

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villere, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.
21 oct—21 26 30

Succession de Susan A. Conc, veuve de James Conc.

Sur Application de Louisiana Hector, veuve de Peter Dalmau et maintenant Dalmau de M. C. McNamara de Dallas, Texas, gardienne des mineurs Peter et Josephine Dalmau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, maintenant absent en congé, date le 17 octobre 1887.

Ordonne que la vente de la succession de feu Susan A. Conc, veuve de James Conc, de la propriété appartenant aux dits mineurs, Peter et Josephine Dalmau, par l'entremise de Robert Hecker, de cette ville, son agent dûment constitué en ordre de fait, a fait application dans cette Cour pour l'envoi en possession de ci de transfert à l'Etat de la Louisiane, à Dallas, Texas, la propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis pourquoi l'application de la dite gardienne ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.

EUG. D'HÉRÉTÉ,
Député Greffier.
Nouvelle Orléans 13 octobre, 1887.
14 oct—14,15,20,27—nov 3.12

VENTES PAR LE SHERIF

John B. Fell vs L. Johnson.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle Orléans. No. 13,306.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je vendrai à l'enchère publique au local, rue Gravier, près de la rue Camp, le SAMEDI 12 octobre 1887, à midi, la propriété décrite ci après, à savoir : Une vitrine, et à mon entrepôt, 157 rue Lafayette, entre Carondelet et Bienville, et 36 Carondelet, un grande glace à cadre mobile et un lot de coupons drap.

Saisi dans l'affaire ci dessus mentionnée.

Conditions—Comptant sur le lieu.

FENDEL HORN,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
28 oct—18 23 29

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,224—E. A. Bernard vs. ses créanciers. Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Ernest A. Bernard, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et soit tenu pardevant James J. Wolfe, Esq. notaire en cette ville, le MARDI 1er jour de novembre 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire d'agir en syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et, en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne, aussi bien que contre les biens dudit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 17 octobre 1887.

[Signé] A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme:

J. S. D. RAFAIN Député Greffier.
18 octobre—18 au 1er nov

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Wm Hillman vs. ses créanciers—No 22,252—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par William Hillman soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une séance des dits créanciers soit tenue pardevant A. J. Lewis, notaire en cette ville, SAMEDI le 12ème jour de novembre 1887, à midi, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic, et qu'à cette époque les créanciers seront informés de la date du dit pétitionnaire, et que W. E. Murphy, Esq., étant nommé pour représenter les créanciers opposants dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, Lne. 17 octobre 1887.

[Signé] A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme:

W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 oct—27—nov 1,5.

Succession de George Fuecher.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,328—Division C.

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villere, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.
21 oct—21 26 30

Succession de Otto Frederick Reichsman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,275—Div. son A.

Attendu que Juliana Feltz, veuve de Otto F. Reichsman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Otto Frederick Reichsman; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le dit feu ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.
21—oct 21 26 30

Dans l'affaire de la propriété de George Rochrig, un mineur.

Sur application de Frank D. Turner gardien de la propriété du mineur George Rochrig.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Attendu que Frank D. Turner de Cook County, Illinois, ancien de la propriété du mineur George Rochrig, a fait application dans cette Cour pour l'envoi en possession de la succession de feu Madeleine Rochrig, l'Etat de Louisiane, Cook County, Illinois, la propriété appartenant au dit mineur.

Avis est par le présent donné à ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis pourquoi l'application de la dite gardienne ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.

EUG. D'HÉRÉTÉ,
Député Greffier.
Nouvelle Orléans 13 octobre, 1887.
14 oct—14,15,20,27—nov 3.12

VENTES PAR LE CONSTABLE